

**Bulletin Académique N°30
14 mai 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891**

snuepaquitaine@gmail.com

Et pourquoi pas un audit sur l'apprentissage

François Hollande a confirmé lors d'une conférence de presse le mercredi 2 mai qu'il demanderait, s'il était élu, un audit sur l'état des comptes publics à la Cour des comptes. Nous ne pouvons que saluer cette démarche, car cela permettrait aux citoyens de connaître la réalité des dépenses publiques en fonction des projets et des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Dans ce sens, nous remarquons que les ressources financières consacrées à l'apprentissage ont augmenté de 50 % entre 2004 et 2009. Et cette évolution suivra une tendance croissante car Nicolas Sarkozy n'a cessé de favoriser et développer l'apprentissage. La création d'un ministère chargé de l'apprentissage et de la formation professionnelle n'est qu'une illustration de cette politique.

D'après les données du CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelles Tout au Long de la Vie) les ressources consacrées à l'apprentissage sont passées de 5,2 milliards d'euros en 2004 à 7 milliards en 2008 et 7,7 milliards en 2009. Alors que sur la même période le nombre d'apprentis est passé de 374 000 à 434 000.

Conclusion : l'apprentissage coûte de plus en plus cher, mais surtout pour quels résultats ? Pour quelle intégration professionnelle ? Donc, il est tout à fait normal pour les citoyens que nous sommes, de demander aussi un audit sur l'apprentissage !



Nadine Morano. Ministre de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle en pleine activité.

Sur le plateau de Canal+, lundi 23 avril, elle a tenté une opération séduction des électeurs du Front national, à côté de Louis Aliot, vice-président du parti.

La CAPA Hors Classe est programmée pour le 6 juin 2012

Sont « promouvables » toutes et tous les PLP ayant atteint le 7^e échelon de la classe normale au 31/12/11. Il n'y a plus d'acte de candidature. **La fiche syndicale** (sur notre site à partir du lundi 14 mai) est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention de vos commissaires paritaires SNUEP-FSU. Ainsi le syndicat vérifie les informations enregistrées par l'administration pour l'acte de gestion considéré. Il fait aussi rectifier les erreurs et/ou les oublis. Les interventions de vos élu-es permettent la prise en compte des éléments complémentaires, dans le strict respect des règles communes, et de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer les demandes d'amélioration pour tous. **Dernière minute : contingent HC PLP Bordeaux = 126.**

NON-TITULAIRES

1) Circulaire du 19 mars 2012

« Les participants au mouvement :

- vérifieront les éléments de barème figurant sur l'accusé de réception : Celui-ci devra être complété et modifié à l'encre rouge, puis daté et signé, accompagné des pièces justificatives en cas de changement portant sur la situation familiale ou le décompte d'ancienneté, Les justificatifs relatifs aux admissibilités sont à joindre obligatoirement.

- remettront l'ensemble des pièces au secrétariat de leur établissement qui devra retourner les dossiers complets (accusés de réception et pièces justificatives), groupés, sous bordereau, au : **RECTORAT - DPE6 impérativement pour le 7 mai 2012 au plus tard.** »

2) Informations importantes :

➔ L'entretien d'évaluation est devenu obligatoire pour tout contractuel en CDD ou CDI. Ils doivent retourner au Rectorat les fiches d'évaluation au plus tard **le 25 mai 2012.**

➔ Sur notre site (<http://www.bordeaux.snuép.com/>) vous trouverez une fiche syndicale à nous retourner avec la confirmation de votre demande afin qu'on puisse suivre votre dossier.

➔ Pour plus d'informations voir la circulaire académique sur notre site :

<http://www.bordeaux.snuép.com/>

➔ **Mardi 3 juillet 2012** : CCPA barème MVT contractuels d'enseignement

➔ **Le 17 juillet** : La CCPA d'affectation est prévue

Mouvement Intra-académique / Quelques dates

➔ **Le 15 mai 2012** : Groupe de travail «barèmes».

➔ **Du 21 mai au 30 mai 2012** : Traitement du mouvement par l'algorithme.

➔ **12 juin 2012** : information du PROJET d'affectation.

➔ **Du 19 juin au 22 juin 2012** : CAPA « mouvement intra ».

➔ **Du 25 juin au 30 juin 2012** : Réception des demandes de révision d'affectation.

➔ **Du 11 au 13 juillet 2012** : Phase d'ajustement.

LE CHANGEMENT, POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC, C'EST MAINTENANT !

Le SNUEP-FSU se félicite du résultat du vote du peuple français qui en choisissant François Hollande a fait le choix du changement. La défaite de N. Sarkozy sanctionne la politique néolibérale menée depuis plus de 10 ans et qui a :

- laminé les services publics, particulièrement ceux de l'éducation et de la santé,
- méprisé les corps intermédiaires, en premier lieu les syndicats, le gouvernement passant systématiquement en force,
- montré certaines personnes comme des boucs émissaires - incitant à la haine de l'Autre - personnes responsables de tous les maux, le gouvernement ne remettant jamais en question sa politique,
- renvoyé toujours un peu plus de personnes dans la pauvreté et la précarité, tout en favorisant la caste dirigeante,
- essayé de briser toutes les solidarités construites après la dernière guerre mondiale, pour promouvoir les rapports de force et la « loi de la jungle ».

L'Éducation nationale a payé le prix fort de cette politique régressive et aujourd'hui, le chantier est énorme pour reconstruire ce qui a été détruit : les inégalités scolaires se sont creusées, la déscolarisation et les sorties sans diplômes ont augmenté, les conditions de travail se sont fortement dégradées, la formation des enseignants a été démantelée.

Pour l'enseignement professionnel public et laïque, il est urgent que des mesures soient prises dès la rentrée 2012 notamment pour maintenir l'offre de formation dans les lycées professionnels publics, améliorer les conditions d'accueil des lycéen-es et les conditions de travail de ses personnels, pour reconstruire la formation professionnelle initiale et continue des enseignants.

Le SNUEP-FSU demande ainsi que des décisions soient rapidement prises. Les électeurs et les électrices ne comprendraient pas que l'on puisse continuer cette politique.

Au-delà du plan d'urgence pour la rentrée dans le second degré, le SNUEP-FSU demande le vote d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation qui définisse clairement l'ambition et la priorité portée à l'Education Nationale afin de permettre la réussite de tous les jeunes.

Sur ses bases revendicatives et celles des 5 priorités qu'il a définies, le SNUEP-FSU est prêt à engager dans les semaines et mois qui viennent des concertations avec le prochain gouvernement afin de participer activement à la reconstruction d'un projet éducatif ambitieux et particulièrement à la promotion de l'enseignement professionnel public.

ULTIMES PROVOCATIONS...

Si le cœur vous en dit, allez consulter sur internet les derniers Journaux officiels. Ils contiennent une avalanche de décrets et d'arrêtés, témoignant tous de la fin de règne du gouvernement sortant et de la précipitation pour faire passer à la hussarde quelques bombes à retardement. C'est ainsi que le J.O du 8 mai 2012 comporte pas moins de 200 décrets et arrêtés pris à la « va vite » (car vous savez que dans certains cas, il faut attendre plusieurs années pour que certains décrets soient publiés !)

En ce qui concerne le Ministère de l'éducation, la parution du décret sur l'évaluation constitue une véritable provocation vis à vis des corps d'éducation et de leurs représentants syndicaux !

L'intersyndicale n'a d'ailleurs pas tardé à réagir, le 9 mai 2012 :

« *Communiqué de presse CGT Educ'Action, FNECFP-FO, FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SIES-FAEN, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU*

*La publication du décret sur l'évaluation des personnels d'enseignements, d'éducation et d'orientation au Journal Officiel du 8 mai 2012, après l'élection présidentielle, constitue une dernière provocation du gouvernement sortant. En publiant ce texte refusé par l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement sortant ne fait que confirmer l'esprit qui a présidé tout au long de la mandature au fonctionnement du dialogue social. **Nous prenons acte de l'expression publique de l'équipe de François Hollande confirmant clairement sa décision d'abroger rapidement le décret afin que puissent s'ouvrir des discussions sur l'évaluation des enseignants, Co-psy et CPE sur d'autres bases et dans le respect du dialogue social.** »*

Il est intéressant de noter à ce sujet la réaction de Jean-Louis Auduc, ancien directeur d'IUFM : « *Quelle singulière conception de la démocratie que de publier durant la période de transition et de passation de pouvoir entre le président sortant battu et le président nouvellement élu, un décret qui a été repoussé par toutes les instances de l'Education nationale auxquelles il a été soumis !*

Il y a là avec cette dernière provocation en quelque sorte un symbole de la politique suivie par Luc Chatel, le plus souvent caractérisée par le mépris vis à vis du travail quotidien difficile réalisé par les enseignants. J'avais récemment caractérisé cette politique de libéralisme autoritariste, c'est-à-dire l'essai de fusionner une fausse liberté pour les personnels avec une démarche autoritaire bien réelle. » Le Café pédagogique 9/05/2012

Le même jour paraissait un décret tout aussi inquiétant sur la création d'un nouveau **fichier** informatique géant : « *Avant de partir, Luc Chatel lance un nouveau fichier informatique géant appelé à accueillir **tous les salariés** de tous les accueils de mineurs.*

Au Journal officiel du 8 mai, il crée SIAM (système d'information relatif aux accueils de mineurs), un fichier enregistrant les noms de tous les intervenants en accueil collectif de mineurs. Ce fichier est présenté comme une protection des mineurs. Il pourra être croisé avec ceux des auteurs d'infraction sexuelle. Ce nouveau fichier s'inspire d'un exemple britannique qui a fini par être démantelé à cause de son gigantisme. » Le Café pédagogique 9/05/2012

Dernière minute : le GT barème PLP « mouvement intra » aura lieu le mardi 15 mai 2012 à 9 h.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !